



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES D'ISSOU

Préambule : définition du service

Le relais est un **service municipal** de la petite enfance, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et visé par la Protection Maternelle et Infantile, dont **l'accès est gratuit**.

Le relais est un lieu d'informations, d'aide pour les familles et de formation des assistantes maternelles.

C'est un lieu d'échanges, de rencontres pour les assistantes maternelles, parents et enfants (non scolarisés).

Le service est assuré par un(e) professionnel(le) à temps partiel, diplômé(e) pour travailler avec de jeunes enfants et formé(e) à la pratique administrative.

Ouverture publique du service

Le relais est ouvert au public :

- lundi de 9h15 à 12h00 et de 13h00 à 19h30
- mardi de 9h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- jeudi de 9h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- vendredi de 9h15 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- samedi de 8h30 à 12h30 (le 2^{ème} du mois)

Le relais est fermé tous les mercredis, une semaine à chaque vacances scolaires et 3 ou 4 semaines l'été.

Les matinées d'animation se déroulent 3 ou 4 fois par semaine.

Les rendez-vous des familles et assistantes maternelles se font les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi, et les samedis matin.

Selon les besoins et les demandes, des réunions d'informations sont organisées par la responsable au profit des assistantes maternelles et des familles en dehors de ces heures d'ouverture.

Public accueilli

En informations :

- Les assistantes maternelles agréées et les candidates.
- Les familles.
- Les parents-employeurs.

En Animations :

- Les enfants non scolarisés, accompagnés de leur assistante maternelle ou du parent-employeur
- Les enfants non scolarisés accompagnés de leur parent en congé parental (à la limite de 2 matinées dans le mois)

Fonctionnement du service

1/ Inscriptions aux matinées récréatives

Les assistantes maternelles doivent s'inscrire au préalable auprès de la responsable, elles peuvent venir 3 ou 4 fois par mois selon la disponibilité des places. Durant chaque matinée, 18 enfants maximum peuvent participer.

Chaque participant doit être en possession d'une autorisation écrite des parents. (sans cette autorisation, la responsable peut être amené à vous refuser).

L'assistante maternelle s'engage à prévenir en cas d'impossibilité de venir au relais.

L'enfant qui a une maladie contagieuse ne pourra pas être accueilli.

2/ Déroulement des matinées récréatives

- Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Pendant les animations, l'assistante maternelle est responsable de la sécurité physique et affective des enfants qu'elle garde.
- L'assistante maternelle s'engage à respecter la confidentialité liée à l'histoire de l'enfant et de sa famille. (Secret Professionnel) et à faire respecter le matériel mis à disposition dans les locaux.
- Elle s'engage, lors des matinées, à participer à la mise en place, au bon déroulement et au rangement des animations.
- La responsable du relais et la municipalité ne sont pas responsables en cas de détérioration ou de perte d'objet, bijoux, jouet ou poussette apportés par l'enfant ou l'assistante maternelle.
- La responsable du relais est garante du cadre de la matinée d'animation..
- Les activités sont proposées et non imposées aux enfants. (*Laissez les enfants faire et non faire à leur place*)
- Pour des mesures d'hygiène, il est demandé de prévoir des chaussons ou des sur-chaussettes pour les enfants.
- Par mesure de sécurité, les bijoux ne sont pas autorisés.

Signature de la Responsable
du Relais Assistantes Maternelles.
Madame PINKERT

Signature de l'Adjoint en charge
de la Petite Enfance.
Madame LE CORRE

Mairie ISSOU



Année

Relais Assistantes Maternelles de la ville d'Issou
et des villes signataires de Porcheville, Guernes,
St Martin la Garenne, Fontenay St Père, Guitrancourt

AUTORISATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Signature du ou des parents
(date + lu et approuvé)

Signature de l'assistante maternelle
(date + lu et approuvé)

PARTICIPATION AUX ANIMATIONS DU RAM

Je soussigné Mme ou Mr

Domicilié à

Tel domicile : Tel portable :

Email :

Autorise

Madameassistante maternelle domiciliée à.....

A participer aux ateliers du relais avec mon enfant

née le

AUTORISATION PHOTO

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur.....
parent ou représentant légal de l'enfant (nom et prénom).....

- autorise
- n'autorise pas

la responsable du relais à photographier notre enfant durant les matinées d'animation.